



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE SENIORS

PV N° 15 CSS/4

REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2022

Président : M. LECOUR Bernard

Présents : BELORGEY B. – PAGANT JM. – VERMASSEN D.

Administratif : LECHENET K.

I. SENIORS LIBRE

1.1 FORFAITS

Match 24885432 D2- A ASDDOM – FCAB du 4/09/2022

Forfait déclaré de ASDDOM

En conséquence, la CS donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à l'ASDDOM pour en porter le bénéfice à FCAB.
Amende de 60€ à ASDDOM.

Match 24885079 D3 – C FAUVERNEY 2 –GRESILLES FC du 4/09/2022

Forfait non déclaré de GRESILLES FC

En conséquence, la CS donne match perdu par forfait 0-3, -1pt au GRÉSILLES FC pour en porter le bénéfice à FAUVERNEY 2.

S'agissant du match aller, le match retour devient FAUVERNEY 2 - GRÉSILLES FC.

Amende de 120€ au GRÉSILLES FC.

Match 24885247 D3 - A AFRIQUE FD - UFCO du 4/09/2022

Forfait déclaré de UFCO

En conséquence, la CS donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à UFCO pour en porter le bénéfice à AFRIQUE FD.
S'agissant du match aller, le match retour devient AFRIQUE FD - UFCO.

Amende de 60€ à UFCO.

Match 24997179 CCO EKINSPOORT CCOF - MONTIGNY/AUBE du 11/09/2022

Forfait déclaré de MONTIGNY / AUBE

En conséquence, la CS dit CCOF qualifié pour le prochain tour.

MONTIGNY/AUBE ne participera pas à la COUPE COMPLÉMENTAIRE (règlements Coupe District)

Amende de 60€ à MONTIGNY/AUBE

Match 24997233 CCO EKINSPORT TOUILLON - USCD 2 du 11/09/2022

Forfait déclaré de TOUILLON

En conséquence, la CS dit USCD 2 qualifié pour le prochain tour.

TOUILLON ne participera pas à la COUPE COMPLÉMENTAIRE (règlements Coupe District)

Amende de 60€ à TOUILLON

1.2 CHANGEMENTS DE DATES OU D'HORAIRE

Après le 01-10-2022 la CC appliquera ces amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 (Sauf Niv Bas 2ème ph) 15,00 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 (Sauf Niv Bas 2ème ph) 20 €

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 24997185 Coupe EKINSPORT – F BACHELARD ESVO – ST REMY LES MONTBARD 2 du 11/09/2022 se jouera le 10/09/2022 à 19h00

1.3 AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

CLUBS	DIVISION	JOUR - HORAIRE	AVIS DE LA COMMISSION
USCD	D2	SAMEDI – 19H30	ACCORD
GEVREY	D2	DIMANCHE – 11H30	ACCORD
POUILLY EN AUXOIS	D1	SAMEDI – 19H30	ACCORD

1.4 COMPOSITION DES GROUPES D4 -PHASE AUTOMNE

7 GROUPES DE 6 équipes

- Mail de ST REMY LES MONTBARD du 2/09/2022 concernant l'engagement d'une équipe 3 en D4. Après avis favorable du CD du 05/09/2022

Mail de RUFFEY STE MARIE : Retrait d'engagement de l'équipe 2

Amende 80€ à

- ST RÉMY 3 pour engagement tardif
- RUFFEY STE MARIE 2 pour retrait d'engagement

Suite au retrait d'engagement de RUFFEY STE MARIE 2, la Commission Sportive procède des changements dans les Groupes de D4

GROUPE A

ST REMY 3 intègre le groupe A et remplace CCOF 2

GRUPE D

CCOF 2 remplace VINGEANNE FC 2

GRUPE F

VINGEANNE FC remplace SEURRE

GRUPE C

SEURRE remplace RUFFEY ST MARIE 2

POULE A	POULE B	POULE C
St REMY 3	CREPAND	EF BEAUNOISE
ESVO	MORVANDELLE	FCCL 3
FCAB 2	PRECY	LACANCHE 2
MONTIGNY/AUBE	ST EUPHRONE 2	MANLAY 2
NOUV ETOILE COLOMBINE	TOUILLON	SEURRE 1
UCCF 3	USSE 3	SAVIGNY/BEAUNE 2
POULE D	POULE E	POULE F
CHAIGNAY	AUXONNE 2	GRESILLES FC 2
EF VILLAGE 3	CHENOVE 2	DIJON DINAMO 2
FONTAINE 3	DINAMO 3	ECHENON 2
MAREY 2	LONGCHAMP	FCNCS 3
SACRIBAINE	PLOMBIERE 3	VINGEANNE FC 2
CCOF 2	REMILLY 2	TILLENAY 2

POULE G
CHEVIGNY ST SR 3
DAIX 2
AS POUSSOT
FCSG 2
TALANT 2
ULFE 2

2ème phase poule Haute : 24 équipes qualifiées soit les 3 premiers de chaque groupe et les 3 meilleurs 4^{ème}.

1.7 COURRIERS

Courrier de AFRIQUE FD, les matchs à domicile se joueront sur le stade de la FONTAINE D'OUCHÉ, sur le terrain en herbe.

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au

Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Journée du 4/09/2022

La commission :

- prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide les résultats.
- demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne

Seniors D1-Didier Pneus-Express / Phase Unique / Poule A Montbard Venarey 1 - St Apollinair 3
Seniors D2 / Unique / Poule B Lacanche 1 - Manlay 1
Seniors D3 / Unique / Poule A Cheminots Dijon Us 3 - Montbard Venarey 2
Seniors D3 / Unique / Poule A Belan U.S 1 - Jeunesse Mahoraise 1
Seniors D3 / Unique / Poule D A.S.D Toison D'Or 1 - Pouilly Bsk 1
Seniors D1-Didier Pneus-Express / Phase Unique / Poule A Auxonne 1 - Tilles F.C. 1
Seniors D3 / Unique / Poule A Cf Talant 1 - St Euphrone 1

Seniors D2 / Unique / Poule A
Somberton Gissey Fc 1 - Marsannay 2

Résultats non-saisie RAS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR